

*A Liège, douze complexes de bâtiments sont inclus dans le programme. Les consortiums privés qui signent le marché de services s'engagent à une performance énergétique sur quinze ans.*

Les autorités publiques liégeoises sont en voie de concrétiser un modèle leur permettant de financer la rénovation énergétique de bâtiments, réalisant au passage un gain en termes de consommation et d'impact sur l'environnement. Ce lundi, le conseil communal de Liège a ainsi approuvé une liste de douze bâtiments communaux dont des écoles et des centres sportifs qui constituent plusieurs « pools » pour lesquels un seul marché de services sera attribué. L'échevin des travaux, Roland Léonard, annonce non seulement une rentabilité à moyen terme – les économies d'énergie rembourseront les investissements en dix-sept ans – mais également à plus long terme (trente ans), le projet permettant de dégager des bonis de plus de 9,4 millions d'euros nets des investissements initiaux.

Le nom de code du modèle est « Renowatt ». Il est piloté au sein du GRE par une cellule qui a reçu un subside de l'Europe (2,2 millions d'euros) destiné à supporter les complexes et fastidieuses études juridiques et techniques. Douze communes ou institutions publiques sont concernées pour un marché d'environ 50 millions d'euros, relatif à 146 bâtiments (lire ci-contre).

« Jusqu'à présent, en matière de rénovation énergétique, les pouvoirs publics réalisaient des travaux ponctuels au prorata de leurs moyens ou des urgences », explique Erika Honnay, directrice du projet Renowatt. Ici, ils signent un contrat de performance énergétique qui, durant quinze ans, leur garantit un coût global qui comprend à la fois les consommations, la maintenance et l'amortissement des travaux réalisés, du remplacement de chaudière aux châssis, en passant par de l'isolation de toiture. Il ne s'agit donc pas d'un marché de travaux mais bien de services. »

A l'instar des autres communes qui se sont engagées dans le programme Renowatt, Liège a livré les caractéristiques techniques des bâtiments choisis, lesquels ont été intégrés dans un pool plus vaste, regroupant, par exemple, toutes les écoles des différentes communes. De l'autre côté, quatre consortiums d'entreprises privées, dont une part significative de sous-traitants liégeois, ont été présélectionnés et vont à présent remettre un prix pour chacun des quatre pools de bâtiments (écoles, centres sportifs, divers et hôpital). L'effet de groupe est censé faire diminuer la facture finale et générer de bonnes conditions d'emprunt. A noter – autre avantage — que l'emprunt public se fait sur le budget extraordinaire mais « hors balises », ce qui permet à la commune de ne pas devoir sacrifier d'autres investissements publics « non rentables », comme l'entretien de voiries.

Si les économies d'énergie réalisées permettent de rembourser les travaux et la maintenance après une période qui oscille entre treize et vingt-trois ans suivant la nature du chantier, les communes percevront chaque année un cash-flow, soit la différence entre les économies générées et la charge d'emprunt et de maintenance. Dans le cas de la Ville de Liège, il est prévu que cette dernière touche ainsi 35.000 euros par an. « Le système est non seulement rentable mais permet de libérer un peu de moyens pour les communes », souligne Erika Honnay. Sans compter l'amélioration du confort des bâtiments et les effets positifs en matière de rejets de CO2.

Ph.Bx

Ph.Bx

Copyright © 2016 Rossel & Cie. Tous droits réservés